

Conditions générales

Le présent contrat définit les conditions de location d'un emplacement de camping désigné au recto. Il a pour but de déterminer les conditions de réservation et de séjour pour une location saisonnière au «Balanea».

L'EMPLACEMENT LOCATIF

Il se réserve obligatoirement pour un minimum de 7 nuits, heure d'arrivée du 01/07 au 31/08 entre 12h et 22h hors cette période entre 12h et 20h, heure de départ avant 12h sauf accord de la direction. Nos tarifs comprennent : eau et l'accès aux infrastructures d'accueil, sanitaires. Votre emplacement devra être remis en l'état lors de votre départ. Toute personne occupant un emplacement locatif ou résidant sur le même emplacement que celui-ci, en sus de la capacité d'accueil déterminée, fera l'objet d'un supplément après autorisation de la direction.

Vos souhaits pour un emplacement ou un habitat précis sur le camping ne peuvent être satisfaits qu'en fonction de nos possibilités d'accueil à votre arrivée.

SUPPLEMENTS

Quelle que soit la formule adoptée en hébergement locatif, des frais complémentaires seront facturés pour les véhicules supplémentaires (voiture, remorque, moto, bateau...) lorsque ceux-ci peuvent être autorisés, les tentes supplémentaires, les animaux, les visiteurs...

Nos prix TTC incluent la taxe de séjour, collectée pour le compte de la municipalité. La taxe est facturée simultanément avec votre hébergement. Elle est payable aux mêmes échéances de règlement. Elle n'est non modifiable ni remboursable. Elle est à régler en même temps que le solde du séjour.

MODES DE PAIEMENT ACCEPTES

Au titre des arrhes comme au titre du solde, vous pouvez honorer votre réservation ou votre séjour par les modes de paiement suivants : chèque bancaire français et chèque postal français, chèque vacances, mandat postal ou espèces.

MODALITES DE REGLEMENT

Toute demande de réservation ferme émanant de l'acheteur doit être formulée par écrit et accompagnée du règlement des arrhes environ 25% des frais de séjour. Cette réservation n'a de valeur contractuelle qu'à réception, par l'acheteur, d'une confirmation d'inscription émise par «BALANEA».

Le solde du séjour est à régler à l'arrivée.

MODIFICATION DE SEJOUR

Vous avez la possibilité de modifier dates, lieux ou formules de séjour une fois (dans la limite de nos disponibilités et sans application de frais). Cette modification doit être signalée par courrier. Toutes les sommes déjà imputées sur votre dossier en cours seront transférées sur votre nouvelle réservation. **Au delà d'une demande de modification de séjour, toute nouvelle modification entraînera la perception de frais supplémentaires.**

ARRIVEE RETARDEE, DEPART ANTICIPE

En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, par rapport aux dates mentionnées sur votre contrat de réservation, la totalité du séjour réservé restera due. Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement pour la part de séjour non effectuée du fait de votre arrivée tardive ou de votre départ anticipé.

NON PRESENTATION A « BALANEA »

En cas de non présentation à « Balanea » dans un délai de 24 h à compter du début de votre séjour et sans justificatif et/ ou nouvelle de votre arrivée, nous disposerons de votre emplacement locatif. Nous retenons alors les frais en application de nos conditions d'annulation.

ANNULATION

Du fait de l'acheteur :

Toute annulation doit être notifiée par courrier, laquelle prendra effet à compter de la date de réception du courrier.

Ce courrier doit être adressé : Camping «BALANEA» route d'Algajola 20256 Corbara

Quelle que soit la date de réception, la totalité des sommes dues à la réservation est retenue.

Pour l'annulation d'un hébergement locatif :

plus de 30 jours avant votre arrivée, l'intégralité des sommes dues au moment de la réservation reste acquise à «BALANEA»

moins de 30 jours avant votre arrivée, le montant total de la location est dû.

Du fait de «Balanea»:

Si «Balanea» est amené à annuler ses prestations d'hébergements locatifs, tout contractant ayant reçu sa confirmation de séjour de la part de «Balanea» sera averti par lettre recommandée puis remboursé intégralement à concurrence des sommes qu'il aura versées.

DEPOT DE GARANTIE

Pour les emplacements de camping, une pièce d'identité vous est demandée à votre arrivée lequel vous sera restitué en fin de séjour.

ANIMAUX

En règle générale, les chiens et chats exceptés les chiens de 1er et 2e catégorie, sont autorisés sur le camping «Balanea».

Un seul animal par inscription peut être accueilli. Nous exigeons, pour les chiens, qu'ils soient tenus en laisse dans l'enceinte du terrain. La législation exige que les chiens et les chats soient vaccinés contre la rage. Veuillez à respecter l'hygiène et l'environnement du site d'accueil.

LITIGES

A défaut d'accord amiable avec le propriétaire, toute réclamation éventuelle, faisant suite à un séjour sur le camping, devra être formulée par écrit, et envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les 20 jours suivant votre séjour, à l'adresse suivante :

«BALANEA» – route d'Algajola 20256 Corbara – France.

A défaut d'accord intervenu entre les parties, attribution exclusive du litige est faite aux tribunaux du lieu où se trouve la location.

Règlement intérieur

Les campeurs sont tenus de se conformer au règlement intérieur disponible auprès de la réception du camping notamment en ce qui concerne le calme nocturne.

RESPONSABILITE

La responsabilité du camping «BALANEA», dans la limite de sa responsabilité légale, n'est pas engagée en cas de :

- VOL, perte ou dommage de quelque nature que ce soit pendant ou suite à un séjour,

- panne ou mise hors service des équipements techniques, panne ou fermeture d'installation du camping «BALANEA»,

- dommages causés ou subis par les véhicules des campeurs stationnant ou circulant dans l'enceinte du camping.